

# **SEANCE DU 10 OCTOBRE 2014**

**Présents :** MMS. BOSSE, COLLIGNON, GUITTET,  
KONTZ, TINE, TOUSCH.  
MMES. GENERE, GOKCE, HESSE, KIEFER,  
METEAU , ZIROVNIK

**Absents excusés :** MR GUERDER,

**Absents non excusés :** ./.

**Procurations :** MR GUERDER à MR COLLIGNON

L'an deux mille quatorze, le dix du mois d'octobre à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

## **L'ordre du jour était le suivant :**

- 1) Approbation du Conseil Municipal ordinaire du 05/09/2014
- 2) Approbation de la modification du POS
- 3) Décisions modificatives
- 4) Demande de subvention au titre des amendes de police
- 5) Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage « ERA Altwies »
- 6) Signature de la convention de financement « contribution eaux pluviales »
- 7) Frais de formation
- 8) Acceptation d'un chèque
- 9) Création d'un conseil municipal des jeunes
- 10) Définition des dépenses « fêtes et cérémonies »
- 11) Subventions

### **1°) Approbation du Conseil Municipal ordinaire du 05/09/2014**

Sur proposition du Maire, le compte-rendu du Conseil Municipal du 05/09/2014 est approuvé à l'unanimité.

### **2°) Approbation de la modification du POS.**

Après exposé du Maire et présentation du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du plan d'occupation des Sols de la commune de Mondorff.

13 voix pour.

### **3°) Décision modificative n°4**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de procéder aux transferts de crédits suivants :

Article 61522 « bâtiments » :	-1500,00€
Article 6156 « maintenance » :	-724,19€
Article «6284 « redevance pour services rendus » :	-3200,00€
Article 6531 « indemnités » :	+1004,22€
Article 6533 « cotisations de retraite » :	+1004,22€
Article 658 « charges diverses de gestion courante » :	+3415,75€

13 voix pour.

### **4°) Demande de subvention au titre des amendes de police**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal l'autorise à demander une subvention au Conseil Général de la Moselle au titre des amendes de police pour la réalisation d'un parking à l'angle de la rue Victor Hugo et de la rue de Paris.

13 voix pour

### **5°) Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage « ERA Altwies »**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au profit de la CCCE concernant les travaux d'effacement des réseaux aériens d'Altwies.

13 voix pour.

### **6°) Signature de la convention de financement « contribution eaux pluviales »**

Après exposé du Maire, le conseil municipal l'autorise à signer avec la CCCE la convention de financement de la contribution eaux pluviales 2013.

13 voix pour.

### **7°) Frais de mission**

Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> novembre 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006,

Seuls seront pris en charges les frais occasionnés par un déplacement dûment autorisé par un ordre de mission.

Dans le cas d'une formation, la commune prendra en charge les dépenses non couvertes par l'organisme de formation (CNFPT ou autre) selon les modalités précisées dans l'arrêté 1<sup>er</sup> novembre 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006. Le remboursement de l'ensemble des frais énumérés ci-dessus n'interviendra que sur présentation de l'attestation de présence à la formation, au concours ou à l'examen professionnel.

En cas de co-voiturage, seule la personne ayant utilisé son véhicule pourra être remboursée des frais de transport.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **8°) Acceptation d'un chèque**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité un chèque d'EDF de 142,01€ en remboursement d'une note de crédit.

#### **9°) Création d'un conseil municipal des jeunes**

Après exposé du Maire et de Mme GENERE, Conseillère Municipale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer la création d'un conseil municipal des jeunes, dont les modalités de fonctionnement seront fixées ultérieurement.

#### **10°) Définition des dépenses « fêtes et cérémonies »**

Compte tenu des différentes remarques émises sur les dépenses à imputer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies », le Maire propose que ce dossier soit étudié dans le cadre de la commission « finances » et soumis au vote à une date ultérieure.

13 voix pour.

#### **11°) Subventions « don du sang »**

Après exposé du Maire, et compte tenu de la situation financière délicate de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention au Don du sang pour l'année 2014.

La séance est levée à 22h10.